



DEMANDE DE SUBVENTION POUR
L'INSTALLATION D'UNE BORNE
DE RECHARGE RÉSIDENIELLE
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Service de l'environnement et du développement durable

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec)
J0R 1R6
450 227-0000, poste 2600
environnement@vss.ca

Veillez retourner le présent formulaire au Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Saint-Sauveur, aux coordonnées ci-dessus, accompagné des documents suivants :

- Une copie lisible de la facture avec les coordonnées du détaillant, la date d'achat, une description des biens acquis et le montant payé
- Une facture des travaux d'installation de la ou des bornes
- Une copie d'une pièce d'identité avec photo

Conditions

- La subvention est accordée à l'achat d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique neuve, alimentée par une tension de 208 à 240 volts.
- La subvention est accordée au ou à la propriétaire d'un immeuble résidentiel
- La subvention offerte est d'une valeur de 100 \$
- Une remise peut être versée au ou à la propriétaire pour chaque immeuble résidentiel qui lui appartient.
- La remise se limite à une seule borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique par unité d'habitation, pour un maximum de quatre bornes de recharge pour un immeuble à logements.
- La subvention est octroyée quand les travaux d'installation de la borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique sont terminés. Ces travaux doivent être effectués par un entrepreneur en électricité détenant une licence de la Régie du bâtiment du Québec.
- Délai maximal de 12 mois entre l'achat, l'installation et la demande de subvention.
- L'achat et l'installation doivent avoir été effectués après la date d'entrée en vigueur du programme de subvention.

DEMANDEUR	
Nom	Prénom
Adresse de correspondance – No, voie publique, ville, province, code postal	
Adresse de l'installation (si différente de l'adresse de correspondance) – No, voie publique, ville, province, code postal	
Téléphone	Courriel
ÉQUIPEMENT ACHETÉ	
Marque	Modèle
Tension d'alimentation <input type="checkbox"/> 208 V <input type="checkbox"/> 240 V	

Je, soussigné(e), déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et autorise un représentant de la Ville à se présenter sur place afin de vérifier si la borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique installée est conforme aux informations fournies dans la demande et aux modalités du programme.

Signature

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Demande reçue par	Date	Code	Montant payable
Remarques			

La Ville de Saint-Sauveur se dégage de toute responsabilité liée à une mauvaise installation de la borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique.